

Flore vasculaire

La flore vasculaire concerne l'ensemble des plantes à fleurs (phanérogames), des fougères et des plantes alliées (Monilophytes).

Les actions en faveur de la flore vasculaire s'inscrivent au niveau mondial dans le cadre de la Stratégie mondiale de conservation des plantes (SMCP) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et au niveau européen dans le cadre de la Stratégie européenne de conservation des plantes qui visent toutes deux à :

- connaître et recenser la diversité végétale,
- conserver la diversité végétale,
- utiliser la diversité végétale de manière durable,
- éduquer et sensibiliser le public à la diversité végétale
- renforcer les capacités en matière de conservation de la diversité végétale

La France métropolitaine, située à un carrefour biogéographique entre les domaines atlantique, continental, alpin et méditerranéen, est un des pays d'Europe les plus riches en espèces de plantes vasculaires (phanérogames et monilophytes) et présente un enjeu majeur en matière de conservation et de gestion. La flore y est estimée actuellement à plus de 6 200 taxons dont 4 900 espèces indigènes.

En outre-mer, la flore reste encore très mal connue et de nombreuses espèces, parfois nouvelles pour la science, sont découvertes chaque année. Dans les départements d'outre-mer, la diversité végétale est estimée à :

- plus de 1 700 espèces dont 905 espèces indigènes à La Réunion
- plus de 1 300 taxons dont 610 espèces indigènes à Mayotte
- environ 2 000 espèces dans les Antilles françaises, dont plus de 1 500 dans l'archipel guadeloupéen
- plus de 5 210 espèces végétales vasculaires en Guyane

Les actions nationales en faveur de la flore vasculaire sont engagées dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), dont l'ambition est d'inverser la tendance de perte de biodiversité d'ici à 2020. Pour chacune des espèces indigènes en France, le risque de disparition est progressivement évalué, par la FCBN, l'AFB, l'UICN et le MNHN, selon les catégories et critères de l'UICN. Pour les espèces les plus menacées, des mesures réglementaires de protection et/ou des plans nationaux d'actions sont mis en place. Les plans nationaux d'actions visent à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. Cet outil de conservation de la biodiversité est mis en œuvre par la France depuis une quinzaine d'année. Les plans ont été renforcés suite au Grenelle Environnement.

- [Plan du site](#)
- [Mentions légales](#)
- [Crédits](#)

Source URL: https://www.fcbn.fr/action/flore_vasculaire